

Le 22 Janvier 2026
Pour information et diffusion

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PASSE TON BAFA 2026

Une nouvelle session de formation pour les futurs animateurs du territoire !

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault organise une session de formation générale au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du 26 avril au 3 mai 2026.

Dispensée par l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), cette formation permet, à terme, d'exercer dans les Accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils de scoutisme, périscolaire) des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents de 3 à 17 ans, à titre non professionnel et de façon occasionnelle. Ouvertes à 21 stagiaires à partir de 16 ans, les huit journées de formation auront lieu sur le territoire du Clermontais.

Cette session de formation BAFA se déroulera en plusieurs étapes :

- 1. Stage de formation générale (8 jours)***
Période : du 26 avril au 3 mai 2026 (dimanches et jours fériés inclus)
- 2. Stage pratique (19 jours)** dans les Accueils de Loisirs de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault.
Période : entre le 6 juillet et le 31 août 2026 (du lundi au vendredi)
- 3. Stage d'approfondissement (6 jours)***
Période : du 26 au 31 décembre 2026 (dimanches et jours fériés inclus)

**Le lieu sera communiqué lors de l'inscription définitive (sur le territoire du Clermontais).*

Infos pratiques :

Dossier de candidature à télécharger sur www.cc-salagou.fr/actualites/bafa-2026 et à retourner **avant le 20 février 2026** à l'Espace Jeunesse, place Jean-Jaurès, à Clermont l'Hérault.

→ Plus d'infos auprès d'Émilie Dombres : 04 67 88 22 24 – e.dombres@cc-clermontais.fr



Coût de la formation

Le BAFA coûte environ 1000 €, mais grâce au soutien de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault, le prix est réduit :

- Stage de formation générale : 280 € (externat)
- Stage d'approfondissement : pris en charge intégralement par la Communauté de communes.

Cette aide est réservée aux jeunes résidant sur le territoire.